

Code environnemental

Les politiques de durabilité du collège consolident l'enseignement relatif à la protection de l'environnement, réduit l'empreinte écologique et améliore les relations avec la collectivité. L'école offre aux élèves et au personnel des possibilités concrètes de contribuer à un mode de vie durable.

1. Gouvernance scolaire

- Comité environnemental composé d'élèves et de membre de personnel dont le but est de promouvoir des actes permettant de conscientiser les élèves aux enjeux environnementaux;
- Sensibilisation des élèves et du personnel par rapport aux moyens de transport durable (marche, vélo, transport en commun et covoiturage);
- Sensibilisation des élèves et du personnel par rapport au recyclage et compostage (bac de tri dans la cafeteria et bac de recyclage dans les classes);
- Rend disponible des endroits pour recycler les masques utilisés;
- Encourage la réduction des bouteilles de plastique (Installations de bonnes fontaines dans le couloir et la cafeteria);
- Encourager les bonnes pratiques (plantations d'arbres et de tulipes).

2. Enseignement et activités éducatives

- Analyses de livres ou de textes relatifs au développement durable (cours de français);
- Situations d'apprentissage relatives au développement durable (cours de mathématiques et de sciences);
- Formations du personnel enseignant sur les bonnes pratiques en matière de développement durable;
- Articles « École verte » au journal étudiant;
- Activités lors des journées thématiques environnementales;
- Entretien des murales vertes dans les différents locaux du collège;
- Achat local d'uniformes;
- Achat local à la cafeteria.

3. Infrastructures et ressources matérielles

- Encourager des achats durables (papier recyclé et achat local);
- Achats de produits écologiques (produits de nettoyages);
- Installations de supports à vélos;
- Installation d'une zone de conditionnement physique afin de promouvoir les saines habitudes de vie.

4. Partenariat avec la communauté

- Projet de ruelle verte en collaboration avec la communauté voisine;
- Distribution d'arbres à la communauté en collaboration avec le député de la circonscription;
- Nettoyage des parcs, embellissement des lieux, brigade verte lors d'activités populaires.